

## **AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 juillet 2023, d'agréer la constitution d'une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers dénommée « LEPTIS ASSET MANAGEMENT » ayant les caractéristiques suivantes :

### **LEPTIS ASSET MANAGEMENT**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

**Siège Social** : Immeuble BTL Boulevard de la Terre - Lot AFH E12 - Centre Urbain Nord –  
1082 Tunis

**Capital Social** : 200 000 dinars divisé en 2 000 actions de 100 dinars chacune.

**Référence de l'agrément** : Agrément n° 51-2023 du 13 juillet 2023

**Objet social** : la gestion des sociétés d'investissement à capital variable et des fonds communs de placement en valeurs mobilières prévus par l'article premier du code des organismes de placement collectif.